

Image not found or type unknown



Carte de séjour étudiant et année scolaire non finie

Par **car0line**, le **29/08/2008** à **23:25**

Bonjour, rnMon conjoint est étudiant étranger (libanais) il étudie en France avec une carte de séjour étudiante. En mai il a du partir au Liban pour le décès de sa maman, il n'a donc pas fini son année scolaire, il rentre en France le 23 septembre peut on lui refuser son retour en France? Sachant que cela faisait 5 ans qu'il n'avait pas quitté le sol français.rnCordialement.